

CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tuilette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-17

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 43

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN, Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Antonio LOPEZ

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Candidature : Madame Véronique CROS

A l'unanimité des membres présents, le vote a eu lieu à main levée.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

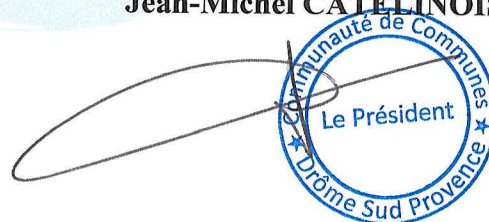
- **DECLARE**, Madame Véronique CROS, secrétaire de séance.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Drôme Sud Provence' at the bottom, flanked by two stars.

CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-18

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 43

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN, Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Antonio LOPEZ

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2021 à l'approbation des conseillers communautaires.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2021.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2021.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-19

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **36**

Suffrages exprimés : **43**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN, Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Antonio LOPEZ

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 23 Février 2022 à l'approbation des conseillers communautaires.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 23 Février 2022.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

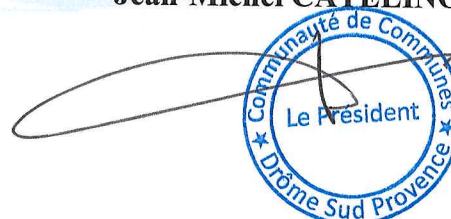
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 23 Février 2022.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-20

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS DE France
POUR L'ANNEE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Général 2022,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que, dans un contexte de mutation des collectivités territoriales il est opportun de pouvoir s'associer aux acteurs ayant toute légitimité pour accompagner et informer les Communautés de Communes,

Considérant qu'adhérer à l'ADCF permet de bénéficier de la richesse d'expériences d'un réseau dynamique et de services dédiés aux problématiques intercommunales,

Considérant que la cotisation pour l'année 2022 s'élève à 0.105€ par habitant soit un montant 4 602.88 € (SOURCE INSEE POPULATION LEGALE DE 2019).

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de l'ADCF et le paiement de la cotisation pour un montant de 4 602.88 €,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au sein du Budget Général 2022,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à l'adhésion à l'ADCF pour l'année 2022.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le renouvellement de l'adhésion de l'ADCF et le paiement de la cotisation pour un montant de 4 602.88 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au sein du Budget Général 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à l'adhésion à l'ADCF pour l'année 2022.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-21

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **37**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu l'article L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-36 du 07 Juillet 2020 définissant le nombre de Vice-Présidents,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que, conformément à l'article L5211-10 du CCG, le Bureau de la Communauté de Communes est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement un ou plusieurs membres.

Considérant que la délibération n°2020-36 fixe à 6 le nombre de Vice-Présidents,

Considérant que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de porter le nombre de vice-présidents à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant sans qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Par ailleurs l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle susmentionnée sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif,

Considérant qu'actuellement le tourisme ne fait pas l'objet d'une Vice-Présidence mais uniquement d'une délégation (élu communautaire délégué),

Considérant l'importance du développement touristique sur le territoire de la Communauté de Communes, il est proposé d'ajouter aux Vice-Présidences actuelles, une Vice-Présidence dédiée au Développement Touristique et d'ainsi supprimer le poste d'élu communautaire délégué au Tourisme.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE PORTER** à 7 le nombre de Vice-Présidents,
- **DE CREER** un poste de Vice-Président(e) en charge du Tourisme,
- **DE SUPPRIMER** le poste d'élu communautaire délégué au tourisme.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **PORTE** à 7 le nombre de Vice-Présidents,
- **CREE** un poste de Vice-Président(e) en charge du Tourisme,
- **SUPPRIME** le poste d'élus communautaire délégué au tourisme.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-22

Compétence communautaire : ELECTIONS

OBJET : ELECTION VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu l'article L5211-2, L2121-21, L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 07 Juillet 2020 portant élection des Vice-présidents,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Vu la délibération n°2022-21 du 13 avril 2022 portant le nombre de Vice-Présidents à 7,

Considérant que l'élection d'un(e) Vice-Président(e) doit se tenir obligatoirement à bulletin secret (article L2122-4 du CGCT),

Considérant que l'élection doit intervenir par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection d'un(e) 7^{ème} Vice-Président(e)

Appel à candidature,

Candidature : Véronique ALLIEZ

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, conformément au Procès-verbal de l'élection du/de la 7^{ème} Vice-Président(e) du 13 avril 2022 ci-annexé et à **la majorité absolue** des suffrages exprimés :

44 voix pour Madame Véronique ALLIEZ



1 voix pour Monsieur François LAPLANCHE-SERVIGNE

- **DECLARE** Madame Véronique ALLIEZ 7^{ème} Vice-Présidente en charge du Tourisme.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochevadeville, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-22-1

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU/DE LA 7EME VICE-PRESIDENT(E)

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Election du/de la 7^{ème} Vice-Président(e) du 13 avril 2022

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

On procède à l'élection du/de la 7ème Vice-président(e) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS président de la Communauté de communes.

Madame Véronique CROS élue secrétaire de séance à l'unanimité des votes

Il est dès lors procédé aux opérations de vote conformément aux dispositions réglementaires.

ELECTION DU/DE LA 7EME VICE PRESIDENT(E) (1)**PREMIER TOUR DE SCRUTIN :**

Après un appel à candidature,

Candidature : Madame Véronique ALLIEZ

Monsieur le Président invite le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du/de la 7ème Vice-Président(e)

Chaque élu, à l'appel de son nom remet fermé, à Monsieur le Président, son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 45

A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître (2) : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 45

MAJORITE ABSOLUE (3): 23

ONT OBTENU

Madame Véronique ALLIEZ : quarante-quatre voix (44)

Monsieur François LAPLANCHE-SERVIGNE : une voix (1)

Madame Véronique ALLIEZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 7ème Vice-Présidente.

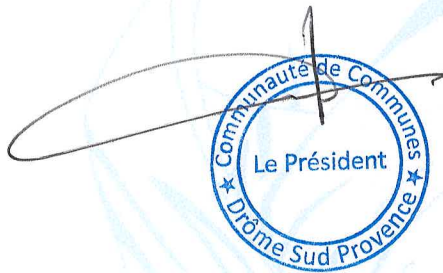
(1) En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

- (3) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.
- (4) Mettre le nombre de voix en lettres.
- (5) Mettre le nombre de voix en chiffres.
- (6) La ligne qui suit doit être biffée si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (1)

**Le Président
Jean-Michel CATELINOIS**



(1) On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance. Tous les membres doivent signer sur le registre des délibérations du conseil communautaire et sur le procès-verbal ou mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer.

CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-23

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

**OBJET : INDEMNITES DES ELUS INTERCOMMUNAUX –
MODIFICATION DU TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE
FONCTION**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **37**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-12,

Vu le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant un nombre maximal de vice-présidents,

Vu l'article L. 2123-20-1, issu de l'article 78-1 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret 2017-85 du 26 Janvier 2017 dans le cadre du parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR), applicable au 1er janvier 2017, qui relève l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2020 constatant l'élection du Président et de 6 Vice-Présidents,

Vu les arrêtés portant délégations de fonctions à Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et les conseillers communautaires délégués,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Vu la délibération n°2022-21 du 13 avril 2022 portant le nombre de vice-présidents à 7,

Vu le procès-verbal de l'élection de Madame Véronique ALLIEZ siégeant au poste de 7ème Vice-Présidente, en date du 13 avril 2022,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que, conformément à l'article L5211-12 du CGCT « le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président [...] » (soit 7 vice-présidents),

Considérant qu'au regard de la tranche de population de la Communauté de Communes le taux maximal de l'indemnité du Président ne peut pas dépasser 67,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité des vice-Présidents ne peut dépasser le taux maximal de 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la volonté de fixer ainsi le taux de 55.50 % pour l'indemnité du Président, de 24,73 % pour l'indemnité des vice-Présidents, et de 6 % pour les conseillers communautaires délégués,

Considérant qu'au regard de la modification du nombre de Vice-Présidents il convient de modifier le tableau d'indemnités de fonction allouées à ces postes,

Considérant qu'au regard de la tranche de population de la Communauté de Communes le taux maximal de l'indemnité du Président ne peut pas dépasser 67,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité des vice-Présidents ne peut dépasser le taux maximal de 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la volonté de fixer ainsi le taux de 55.50 % pour l'indemnité du Président, de 24,73 % pour l'indemnité des vice-Présidents, et de 6 % pour les conseillers communautaires délégués,

Considérant qu'au regard de la modification du nombre de Vice-Présidents il convient de modifier le tableau d'indemnités de fonction allouées à ces postes.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE FIXER** les taux et montants des indemnités de fonction du Président, des vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués de la manière suivante :

Président : 55.50%

Vice-Président : 24,73%

Conseiller communautaire délégué : 6 %

- **D'ADOPTER** le tableau récapitulatif des indemnités de fonction modifié suivant :

Indemnités du Président :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (Allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (À la date de la délibération pour information)
Jean Michel CATELINOIS	55.50%	2 158.61 €

Indemnités des Vice-Présidents :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (à la date de la délibération pour information)
Alain GALLU (Développement Economique, Agriculture)	24.73%	961.85 €
Didier BESNIER (Mutualisation)	24.73%	961.85 €
Jean Michel AVIAS (Finances)	24.73%	961.85 €
Marie FERNANDEZ (Aménagement du Territoire)	24.73%	961.85 €
Hélène MOULY (Déchets Ménagers et revalorisation)	24.73%	961.85 €
Maryannick GARIN (Environnement)	24.73%	961.85 €
Véronique ALLIEZ (Tourisme)	24.73%	961.85 €

Indemnités des Conseillers communautaires délégués :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (à la date de la délibération pour information)
Sylvie MOLINIE (Déchets Ménagers et revalorisation)	6%	233.36 €
Eric CAROU (Prospective)	6%	233.36 €
Véronique ALLIEZ (Tourisme)*	6%	233.36 €

*Ce poste de délégué est supprimé pour devenir un poste de Vice-Président(e)

- **DE PRECISER** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- **DE PRECISER** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement,
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (43)** des suffrages exprimés :

1 CONTRE : Monsieur Jean-Luc PERILLON

1 ABSTENTION : Monsieur Patrick SCOTTO DI CARLO

- **FIXE** les taux et montants des indemnités de fonction du Président, des vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués de la manière suivante:

Président : 55.50%

Vice-Président : 24,73%

Conseiller communautaire délégué : 6 %

- **ADOPTE** le tableau récapitulatif des indemnités de fonction modifié suivant:

Indemnités du Président :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (Allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (À la date de la délibération pour information)
Jean Michel CATELINOIS	55.50%	2 158.61 €

Indemnités des Vice-Présidents :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (à la date de la délibération pour information)
Alain GALLU (Développement Economique, Agriculture)	24.73%	961.85 €
Didier BESNIER (Mutualisation)	24.73%	961.85 €
Jean Michel AVIAS (Finances)	24.73%	961.85 €
Marie FERNANDEZ (Aménagement du Territoire)	24.73%	961.85 €
Hélène MOULY (Déchets Ménagers et revalorisation)	24.73%	961.85 €
Maryannick GARIN (Environnement)	24.73%	961.85 €
Véronique ALLIEZ (Tourisme)	24.73%	961.85 €

Indemnités des Conseillers communautaires délégués :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'IB terminal de la FP)	Total brut mensuel en Euros (à la date de la délibération pour information)
Sylvie MOLINIE (Déchets Ménagers et revalorisation)	6%	233.36 €
Eric CAROU (Prospective)	6%	233.36 €
Véronique ALLIEZ (Tourisme)*	6%	233.36 €

**Ce poste de délégué est supprimé pour devenir un poste de Vice-Président(e)*

- **PRECISE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- **PRECISE** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement,
- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochevade, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-24

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

**OBJET : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION
TOURISME**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu l'article L2122-22 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-80 du 30 Septembre 2020 créant les Commissions Communautaires et fixant leur composition,

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire adopté le 16 décembre 2020, article 31 et suivants,

Vu la Conférence des Maires du 6 avril 2022 proposant la création d'une Vice-présidence au Tourisme et d'une commission Tourisme,

Considérant le volume de sujets à traiter dans la Commission Développement économique, agriculture, tourisme,

Considérant la nécessité de dédier une commission au Tourisme,

Considérant la proposition de la Conférence des Maires du 6 avril 2022 proposant la création d'une Vice-présidence au Tourisme et d'une commission Tourisme.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CRÉER** une Commission Tourisme,
- **D'ELIRE** Madame Véronique ALLIEZ Présidente pour la Commission Tourisme,
- **DE FIXER** ainsi la composition de la Commission Tourisme comme suit :

1	Président(e) commission Vice-Président(e) Tourisme	ALLIEZ Véronique (Malataverne)
2	Membre	SABATIER Christian (Pierrelatte)
3	Membre	FAYOLLE Guy (Saint Paul Trois Châteaux)
4	Membre	CHASTAN Hervé (Clansayes)
5	Membre	FOROT Christine (Saint Restitut)
6	Membre	PAYAN Renée (Tulette)
7	Membre	YAHIAOUI Malika (Donzère)
8	Membre	SAGE Nathalie (Suze la Rousse)
9	Membre	VESON-DAUNYS Dominique (Les Granges Gontardes)
10	Membre	MARTINAT Hervé (La Baume de Transit)
11	Membre	HORTAIL Gérard (Solérieux)
12	Membre	PARET Patrick (Bouchet)
13	Membre	MILHAUD Agnès (La Garde Adhémar)
14	Membre	BLANGERO Nathalie (Rochevide)
15	Membre	PERILLON Jean-Luc (Saint-Paul-Trois-Châteaux)

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CRÉE** une Commission Tourisme,
- **ELIT** Madame Véronique ALLIEZ Présidente pour la Commission Tourisme,
- **FIXE** ainsi la composition de la Commission Tourisme comme suit :

1	Président(e) commission Vice-Président(e) Tourisme	ALLIEZ Véronique (Malataverne)
2	Membre	SABATIER Christian (Pierrelatte)
3	Membre	FAYOLLE Guy (Saint Paul Trois Châteaux)
4	Membre	CHASTAN Hervé (Clansayes)
5	Membre	FOROT Christine (Saint Restitut)
6	Membre	PAYAN Renée (Tulette)
7	Membre	YAHIAOUI Malika (Donzère)
8	Membre	SAGE Nathalie (Suze la Rousse)
9	Membre	VESON-DAUNYS Dominique (Les Granges Gontardes)
10	Membre	MARTINAT Hervé (La Baume de Transit)
11	Membre	HORTAIL Gérard (Solérieux)
12	Membre	PARET Patrick (Bouchet)
13	Membre	MILHAUD Agnès (La Garde Adhémar)
14	Membre	BLANGERO Nathalie (Rochegude)
15	Membre	PERILLON Jean-Luc (Saint-Paul-Trois-Châteaux)

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-25

Compétence communautaire : **ADMINISTRATION GENERALE**

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICULTURE TOURISME**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu l'article L2122-22 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-80 du 30 Septembre 2020 créant les Commissions Communautaires et fixant leur composition,

Vu la démission de Monsieur William AUGUSTE de son poste de conseiller délégué, mais demeurant conseiller communautaire,

Vu la démission de Madame Eloïse MANSER de son poste de conseiller communautaire,

Vu la Conférence des Maires du 6 avril 2022 proposant la création d'une Vice-présidence au Tourisme et d'une commission Tourisme,

Considérant que la délibération n°2020-80 du 30 Septembre 2020 fixe la composition de la Commission Développement économique, agriculture, tourisme,

Considérant la demande, en date du 21 janvier 2022, de la mairie de Saint Restitut pour que Monsieur William AUGUSTE remplace Monsieur Lionel VIGER à la Commission Développement économique, agriculture, tourisme,

Considérant que Madame Eloïse MANSER a démissionné de son poste de conseiller communautaire et qu'elle est remplacée par Madame Aura ROCHE-CAMACHO,

Considérant qu'à ce titre Madame Aura ROCHE-CAMACHO ne souhaite pas siéger à la Commission Développement économique, agriculture, tourisme en lieu et place de Madame Eloïse MANSER,

Considérant qu'à ce titre un siège est vacant à la Commission Développement économique, agriculture, tourisme,

Considérant la proposition de l'exécutif de proposer ledit siège vacant à un élu de la commune de Rochemadeville, non représentée à ce jour à la Commission Développement économique, agriculture, tourisme,

Considérant la proposition de la commune de Rochemadeville, de désigner Monsieur Didier BESNIER pour siéger à la Commission Développement économique, agriculture, tourisme,

Considérant la proposition de la Conférence des Maires du 6 avril 2022 proposant la création d'une Vice-présidence au Tourisme et d'une commission Tourisme,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'AJOUTER** Monsieur William AUGUSTE (Saint Restitut) au sein de la Commission Développement économique, agriculture, tourisme, en lieu et place de Monsieur Lionel VIGER,
- **D'AJOUTER** Monsieur Didier BESNIER (Rocheगude) au sein de la Commission Développement économique, agriculture, tourisme,
- **DE RENOMMER** la commission Développement économique et agriculture,
- **DE FIXER** ainsi la composition de la Commission Développement économique et agriculture, comme suit :

1	<i>Président commission Vice-Président Développement économique et agriculture</i>	GALLU Alain (Pierrelatte)
2	<i>Membre</i>	ALLIEZ Véronique (Malataverne)
3	<i>Membre</i>	VESON-DAUNYS Dominique (Les Granges Gontardes)
4	<i>Membre</i>	PARET Patrick (Bouchet)
5	<i>Membre</i>	MARTINAT Hervé (La Baume de Transit)
6	<i>Membre</i>	SABATIER Christian (Pierrelatte)
7	<i>Membre</i>	AUGUSTE William (Saint Restitut)
8	<i>Membre</i>	MILHAUD Agnès (La Garde Adhémar)
9	<i>Membre</i>	YAHIAOUI Malika (Donzère)
10	<i>Membre</i>	BESNIER Didier (Rocheगude)
11	<i>Membre</i>	SAGE Nathalie (Suze la Rousse)
12	<i>Membre</i>	FAYOLLE Guy (Saint Paul Trois Châteaux)
13	<i>Membre</i>	ARANEGA Céline (Saint Paul Trois Châteaux)
14	<i>Membre</i>	CHASTAN Hervé (Clansayes)
15	<i>Membre</i>	HUGOUVIEUX Virginie (Clansayes)
16	<i>Membre</i>	AYME François (Tulette)
17	<i>Membre</i>	PERILLON Jean-Luc (Saint Paul Trois Châteaux)
18	<i>Membre</i>	Wilfried GACHON (La Baume de Transit)

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AJOUTE** Monsieur William AUGUSTE (Saint Restitut) au sein de la Commission Développement économique, agriculture, tourisme, en lieu et place de Monsieur Lionel VIGER,
- **AJOUTE** Monsieur Didier BESNIER (Rochegeude) au sein de la Commission Développement économique, agriculture, tourisme,
- **RENOMME** la commission Développement économique et agriculture,
- **FIXE** ainsi la composition de la Commission Développement économique et agriculture, comme suit :

1	<i>Président commission Vice-Président Développement économique et agriculture</i>	GALLU Alain (Pierrelatte)
2	<i>Membre</i>	ALLIEZ Véronique (Malataverne)
3	<i>Membre</i>	VESON-DAUNYS Dominique (Les Granges Gontardes)
4	<i>Membre</i>	PARET Patrick (Bouchet)
5	<i>Membre</i>	MARTINAT Hervé (La Baume de Transit)
6	<i>Membre</i>	SABATIER Christian (Pierrelatte)
7	<i>Membre</i>	AUGUSTE William (Saint Restitut)
8	<i>Membre</i>	MILHAUD Agnès (La Garde Adhémar)
9	<i>Membre</i>	YAHIAOUI Malika (Donzère)
10	<i>Membre</i>	BESNIER Didier (Rochegeude)
11	<i>Membre</i>	SAGE Nathalie (Suze la Rousse)
12	<i>Membre</i>	FAYOLLE Guy (Saint Paul Trois Châteaux)
13	<i>Membre</i>	ARANEGA Céline (Saint Paul Trois Châteaux)
14	<i>Membre</i>	CHASTAN Hervé (Clansayes)
15	<i>Membre</i>	HUGOUVIEUX Virginie (Clansayes)
16	<i>Membre</i>	AYME François (Tulette)
17	<i>Membre</i>	PERILLON Jean-Luc (Saint Paul Trois Châteaux)
18	<i>Membre</i>	Wilfried GACHON (La Baume de Transit)

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayès, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-26

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 23 Mars 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021 du Budget Général, établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021, présente les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement, un résultat d'exercice de + 3 567 217.70 €
- En section d'investissement, un résultat d'exercice de – 872 054.77 €

Les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec ceux du compte administratif,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochevade, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-27

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DECHETS
MENAGERS**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 23 Mars 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021 du Budget Annexe Déchets Ménagers, établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021, présente les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement, un résultat d'exercice de + 620 927.07 €
- En section d'investissement, un résultat d'exercice de – 162 113.17 €

Les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec ceux du compte administratif,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe déchets ménagers dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe déchets ménagers dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**





3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-28

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE SPANC

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 23 Mars 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021 du Budget Annexe SPANC, établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021, présente les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement, un résultat d'exercice de + 48 353.99 €
- En section d'investissement, un résultat d'exercice de – 6 791.71 €

Les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec ceux du compte administratif,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

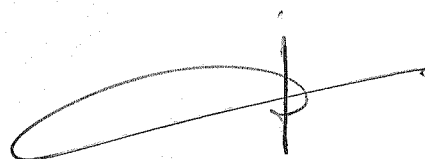
- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-29

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 23 Mars 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021 du Budget Annexe GEMAPI établi par Monsieur le Trésorier, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021, présente les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement, un résultat d'exercice de + 179 768.29 €
- En section d'investissement, un résultat d'exercice de – 187.43 €

Les résultats de ce compte de gestion sont parfaitement concordants avec ceux du compte administratif,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-30

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – ELECTION DU
PRESIDENT DE SEANCE**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil Communautaire doit élire son président. En effet, Monsieur le Président peut prendre part aux débats mais doit se retirer au moment du vote.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

Candidature : Monsieur Alain GALLU

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

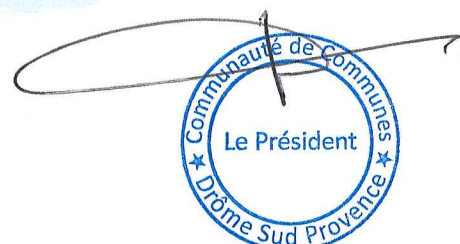
- **DECLARE**, Monsieur Alain GALLU, Président de séance.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-31

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Suffrages exprimés : 44

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal a été établi par Monsieur le Trésorier et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021. Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil communautaire.

Le Compte administratif 2021 fait ressortir les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	8 730 409.51
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 163 191.81
Résultat de fonctionnement de l'Exercice	3 567 217.70

Section d'Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	493 466.61
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 365 521.38
Résultat d'investissement de l'Exercice	-872 054.77
<i>Restes à réaliser 2021 pour information</i>	<i>-84 443.60</i>

Monsieur Alain GALLU est président de séance pour les votes des comptes administratifs 2021.

Monsieur le Président, Jean-Michel CATELINOIS ne prend pas part au vote et sort de la salle.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2021 du Budget Principal dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget Principal,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif 2021 du Budget Principal dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget Principal,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-32

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE DECHETS
MENAGERS**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Suffrages exprimés : 44

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe déchets ménagers a été établi par Monsieur le Trésorier et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021. Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil communautaire.

Le Compte administratif 2021 fait ressortir les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	7 344 899.02
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	6 723 971.95
Résultat de fonctionnement de l'Exercice	+ 620 927.07

Section d'Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	284 561.23
Dépenses d'investissement de l'exercice	446 674.40
Résultat d'investissement de l'Exercice	-162 113.17

<i>Restes à réaliser pour information</i>	<i>-149 521,44</i>
---	--------------------

Monsieur Alain GALLU est président de séance pour les votes des comptes administratifs 2021.

Monsieur le Président, Jean-Michel CATELINOIS ne prend pas part au vote et sort de la salle.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2021 du Budget Annexe Déchets Ménagers dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget Annexe Déchets Ménagers,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

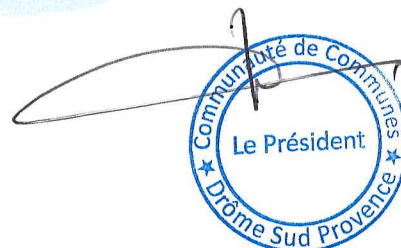
- **CONSTATE** que le compte administratif 2021 du Budget Annexe Déchets Ménagers dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget Annexe Déchets Ménagers,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-33

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE SPANC

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Suffrages exprimés : 44

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe SPANC a été établi par Monsieur le Trésorier et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021. Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil communautaire.

Le Compte administratif 2021 fait ressortir les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	85 207.37
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	36 853.38
Résultat de fonctionnement de l'Exercice	+48 353.99

Section d'Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	38 466.30
Dépenses d'investissement de l'exercice	45 258.01
Résultat d'investissement de l'Exercice	-6 791.71

<i>Restes à réaliser pour information</i>	<i>0</i>
---	----------

Monsieur Alain GALLU est président de séance pour les votes des comptes administratifs 2021.

Monsieur le Président, Jean-Michel CATELINOIS ne prend pas part au vote et sort de la salle.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2021 du Budget Annexe SPANC dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget Annexe SPANC,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif 2021 du Budget Annexe SPANC dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget Annexe SPANC,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-34

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Suffrages exprimés : 44

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et suivants,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe GEMAPI a été établi par Monsieur le Trésorier et retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021. Les résultats de ce compte de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif ce qui n'appelle aucune observation de la part du conseil communautaire.

Le Compte administratif 2021 fait ressortir les résultats budgétaires suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	485 462.50
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	305 694.21
Résultat de fonctionnement de l'Exercice	+179 768.29

Section d'Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	705.62
Dépenses d'investissement de l'exercice	893.05
Résultat d'investissement de l'Exercice	-187.43

<i>Restes à réaliser pour information</i>	<i>0</i>
---	----------

Monsieur Alain GALLU est président de séance pour les votes des comptes administratifs 2021.

Monsieur le Président, Jean-Michel CATELINOIS ne prend pas part au vote et sort de la salle.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2021 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du Budget Annexe GEMAPI,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**





3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-35

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET GENERAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2021 retraçant le résultat de clôture,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé fin 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-147 139,95	254 458,56	-872 054,77	-1 019 194,72	-84 443,60	-1 103 638,32
RAR 2020	-107 318,61					
Fonctionnement	1 900 449,84		3 567 217,70	5 467 667,54		5 213 208,98

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2021	5 213 20.98 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 103 638.32 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	4 109 570.66 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	1 019 194.72 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé fin 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-147 139,95	254 458,56	-872 054,77	-1 019 194,72	-84 443,60	-1 103 638,32
RAR 2020	-107 318,61					
Fonctionnement	1 900 449,84		3 567 217,70	5 467 667,54		5 213 208,96

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2021	5 213 20.98 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 103 638.32 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	4 109 570.66 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	1 019 194.72 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**




CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sain
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-36

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE
DECHETS MENAGERS**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2021 retraçant le résultat de clôture,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé fin 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	129 864,96	0,00	-162 113,17	-32 248,21	-149 521,44	-181 769,65
Fonctionnement	492 388,59		620 927,07	1 113 315,66		1 113 316,66

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2021	1 113 316.66 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	181 769.65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	931 547.01 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	-32 248.21 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé fin 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	129 864,96	0,00	-162 113,17	-32 248,21	-149 521,44	-181 769,65
Fonctionnement	492 388,59		620 927,07	1 113 315,66		1 113 316,66

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2021	1 113 316.66 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	181 769.65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	931 547.01 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	-32 248.21 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sain
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-37

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE
SPANC**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2021 retraçant le résultat de clôture,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé fin 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	11 121,76	15 572,28	-6 791,71	4 330,05		4 330,05
Fonctionnement	75 303,62		48 353,99	108 085,33		108 085,33

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2021	108 085.33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	0 € 108 085.33 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001) Excédent d'Investissement (R001)	0 € + 4 330.05

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé fin 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	11 121,76	15 572,28	-6 791,71	4 330,05		4 330,05
Fonctionnement	75 303,62		48 353,99	108 085,33		108 085,33

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2021	108 085.33 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	108 085.33 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'Investissement (R001)	+ 4 330.05

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochevive, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sain
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tuilette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-38

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE
GEMAPI**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion de l'exercice 2021 établi par Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2021 retraçant le résultat de clôture,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE CONSTATER** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé fin 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	66 100,69	0,00	-187,43	65 913,26	0,00	65 913,2
Fonctionnement	317 110,96		179 768,29	496 879,25		496 879,2

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2021	496 879.25 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	0 € 496 879.25 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001) Excédent d'Investissement (R001)	0 € + 65 913.26 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé fin 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	66 100,69	0,00	-187,43	65 913,26	0,00	65 913,2
Fonctionnement	317 110,96		179 768,29	496 879,25		496 879,2

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2021	496 879.25 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	0 € 496 879.25 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001) Excédent d'Investissement (R001)	0 € + 65 913.26 €



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
 Jean-Michel CATELINOIS**

CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sain
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-39

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 en date du 23 Février 2022,

Vu la Commission Finances en date du 23 Mars 2022,

Vu la Conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Monsieur le Vice - Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2022, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 011 – Charges à caractère général	5 628 747.00
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 308 533.00
Chapitre 014 – Atténuation de produits	587 314.00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	1 493 368.00
Chapitre 66 – Charges Financières	41 515.42
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000.00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	723 141.09
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>680 072.86</i>
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 627 858.64</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 091 550.01

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 013 – Atténuation de charges	39 652.00
Chapitre 70 – Produits des services	1 136 534.00
Chapitre 73 – Impôts et taxes	5 347 093.00
Chapitre 74 – Dotations et Participations	965 066.00
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>493 634.35</i>
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>4 109 570.66</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 091 550.01

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées	3 155 000.00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 283 741.75
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	321 340.00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	335 705.00
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>493 634.35</i>
<i>Restes à réaliser N-1</i>	<i>84 443.60</i>
<i>D001 Solde d'exécution négatif reporté</i>	<i>1 019 194.72</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 693 059.42

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	12 911.00
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	3 120 000.00
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 252 216.92
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>680 072.86</i>
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 627 858.64</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 693 059.42

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le budget primitif principal 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (41)** des suffrages exprimés :

1 CONTRE : Monsieur Patrice ESCOFFIER par procuration de Madame Catherine MIGLIORI

3 ABSTENTIONS : Madame Peggy FISSIER, Messieurs Jean-Luc PERILLON et Richard POIGNET.

- **ADOPTE** le budget primitif principal 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sain
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-40

Compétence communautaire : FINANCES

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE DECHETS
MENAGERS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
 Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 en date du 23 Février 2022,

Vu la Commission Finances en date du 23 Mars 2022,

Vu la Conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Monsieur le Vice - Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif du Budget Annexe Déchets Ménagers pour l'exercice 2022, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 011 – Charges à caractère général	3 130 653
Chapitre 012 – Charges de personnel	289 829
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	3 844 407
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	199.26
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>148 287.81</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 413 376.07

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 70 – Produits des services	346 000
Chapitre 73 – Impôts et taxes	4 937 692
Chapitre 74 – Dotations et Participations	456 546
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	731 081
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>10 510.06</i>
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>931 547.01</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 413 376.07

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	156 037.87
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 510.06
Restes à réaliser N-1	149 521.44
D001 Solde d'exécution négatif reporté	32 248.21
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	348 317.58

.58

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	200 029.77
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 287.81
RECETTES D'INVESTISSEMENT	348 317.58

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le budget primitif annexe Déchets Ménagers 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

1 ABSTENTION : Monsieur Jean-Luc PERILLON

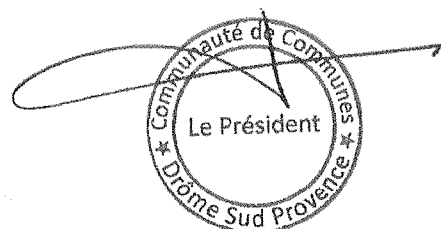
- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe Déchets Ménagers 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sair
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-41

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE SPANC

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 en date du 23 Février 2022,

Vu la Commission Finances en date du 23 Mars 2022,

Vu la Conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif du Budget Annexe SPANC pour l'exercice 2022, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 011 – Charges à caractère général	101 568
Chapitre 012 – Charges de personnel	50 000
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	200
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	2000
Chapitre 68 – Provisions	300
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	4 294
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>5 394</i>
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>	<i>729</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	164 485

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 70 – Produits des services	56 400
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>108 085</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	164 485

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	9 724
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	729.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 453

	BUDGET PRIMITIF 2022
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	5 394
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	729
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté</i>	4 330
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 453

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le budget primitif annexe SPANC 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ADOPTE** le budget primitif annexe SPANC 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sain
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-42

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux EPCI,

Vu le débat d’orientation budgétaire pour l’année 2022 en date du 23 Février 2022,

Vu la Commission Finances en date du 23 Mars 2022,

Vu la Conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le Budget Primitif du Budget Annexe GEMAPI pour l’exercice 2022, dont les dépenses et les recettes s’équilibrent de la manière suivante :

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 011 – Charges à caractère général	584 984.25
Chapitre 012 – Charges de personnel	102 450.00
Chapitre 014 – Atténuation de produits	7 647.00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion	200 336.00
Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires	30 000.00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	41 046.00
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section</i>	<i>130.00</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	966 593.25

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 73 – Impôts et taxes	355 245.00
Chapitre 74 – Dotations et Participations	114 469.00
<i>R002 Résultat reporté</i>	<i>496 879.25</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	966 593.25

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	30 000.00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	43 042.00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	3 266.26
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	76 308.26

	BUDGET PRIMITIF 2022
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	10 265.00
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>130.00</i>
<i>R001 Solde d'exécution positif reporté</i>	<i>65 913.26</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	76 308.26

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le budget primitif annexe GEMAPI 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

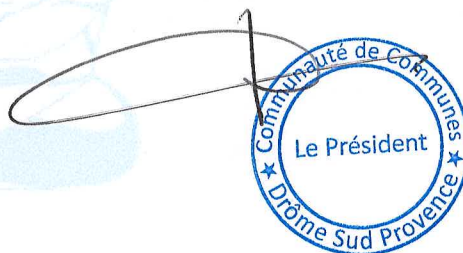
- **ADOPTE** le budget primitif annexe GEMAPI 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sair
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-43

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : TAUX DE FISCALITE ADDITIONNELLE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la Commission Finances en date du 23 Mars 2022,

Vu la Conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Considérant les taux d'imposition de l'année 2021 :

Taxe sur le foncier bâti :	4,41%
Taxe sur le foncier non bâti :	5,79%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2,00%

Considérant que, compte tenu du produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget principal, il est proposé à l'assemblée de reconduire en 2022 des taux identiques à ceux de l'année 2021,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** de porter les taux de fiscalité additionnelle 2022 à :

Taxe sur le foncier bâti :	4,41%
Taxe sur le foncier non bâti :	5,79%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2,00%

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier à l'administration fiscale la présente décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

1 ABSTENTION : Monsieur Jean-Luc PERILLON

- **DECIDE** de porter les taux de fiscalité additionnelle 2022 à :

Taxe sur le foncier bâti :	4,41%
Taxe sur le foncier non bâti :	5,79%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2,00%

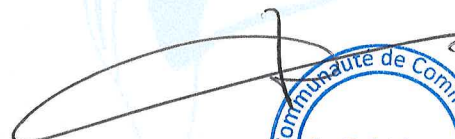

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier à l'administration fiscale la présente décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**

EPCI : 235 CC DROME SUD PROVENCE

N° 1259 CTES (1)

DEPARTEMENT : 26

TAUX
FDL

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE PIERRELATTE

2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col. 4 x col. 2 ou 3)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti)	77 475 286	4,41		80 497 000	3 549 918	4,41	3 549 918
Taxe foncière (non bâti)	1 909 647	5,79		1 993 000	115 395	5,79	115 395
CFE additionnelle	46 775 854	2,00		48 080 000	961 600	2,00	961 600
CFE - Fiscalité de zone (FPZ)							
CFE - Fiscalité éolienne (FPE)							
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case <input type="checkbox"/>							
Total							
					4 626 913	Total	
dont fiscalité de zone (FPZ) et éolienne (FPE)							

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle

II n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taux de référence pour 2022	Taux additionnelles	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels
8	9	10	(col. 8 x col. 10)
4,41	Taxe foncière (bâti)	Produit total attendu	
5,79	Taxe foncière (non bâti)		
2,00	CFE additionnelle		
		4 626 913	(6 décimales)
Produit total de référence (total Col. 5 hors FPZ/FPE)			

Fiscalité professionnelle de zone	Réserve capitalisée	Réserve utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si l'intégration progressive du taux est décidée
	>>>			
Fiscalité professionnelle éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
	11 724		23 867		153 382	188 913
Alloc. compensatrices	524 666	DCRTP		Versement FNGIR	Contribution FNGIR	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

4 626 913	+	35 591	+	524 666	+	153 382	=	5 340 552
Produit attendu des taxes à taux votés (cadre I col. 7)		Total autres ressources (cadre II)		Allocations compensatrices + DCRTP		Versement FNGIR		Montant total prévisionnel fiscalité directe locale pour 2022

A. VALENCE
le 16 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
MARIE-HELENE HEROU-DESBIOLLES

Le préfet,
le

Le président,
le



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste **7 093**
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte **2 248**
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux) **326 388**
- d. Locaux industriels

Taxe foncière (non bâti) :

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum **1 964**
- d. Locaux industriels **186 923**
- e. Autres allocations **50**

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLY :

Dotation TH (Mayotte) :

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire

- Taxe foncière (bâti)
 - Taxe foncière (non bâti)
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) **1 824**
- Bases exonérées par la loi**
- Taxe foncière (bâti) **27 376 600**
 - Taxe foncière (non bâti)
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) **34 358 667**
 - Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles** **450 312**

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrévée
- c. CVAE : exonérations non compensées

4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants **5 188 371**
- b. Bases des locaux vacants soumis à THLV
- c. Taux figé de taxe d'habitation **0,460**

6. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	11 724
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	
6. FRACTION DE TVA	153 382

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Fiscalité	Taux maximal de droit commun ¹¹	Taux maximum dérogatoire ¹²	Taux maximum avec rattrapage ¹³	Taux moyen 75 % ¹⁴	Taux maximum avec capitalisation ¹⁵	Taux maximum avec majoration spéciale ¹⁶	Coefficients de variation du taux moyen pondéré ¹⁷ des deux taxes foncières ¹⁸	
Fiscalité de zone								
Fiscalité éolienne								

DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2022 au titre de laquelle

la diminution sans lien a été appliquée

les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Diminution sans lien	
Taux moyens de référence nationaux	
Taxe foncière (bâti)	37,72
Taxe foncière (non bâti)	50,14

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021

national	
de l'EPCI	



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, L
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sai
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-44

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : TAUX DE TEOM 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1379 bis VI-1-2° relatif à la compétence en matière de décision relative à la TEOM,

Vu les délibérations en date du 16 décembre 2015 relative à l'instauration de la TEOM, la mise en place d'un zonage et d'un lissage,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 23 Mars 2022,

Vu la conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Considérant que les taux de TEOM pour l'année 2021 s'établissent comme suit :

Zones	Communes	Taux 2021
1	Pierrelatte	7.96%
2	St Paul 3 Châteaux	7.50%
3	Donzère	8.94%
4	Les Granges Gontardes	9.56%
	La Baume de Transit	9.56%
	Bouchet	9.56%
	Rochevide	9.56%
	St Restitut	9.56%
	Tulette	9.56%
	Malataverne	9.56%
	La Garde Adhémar	9.56%
5	Suze la Rousse	9.56%
	Clansayes	8.50%
	Solérieux	8.50%

Considérant la proposition de définir les taux de TEOM 2022 comme suit :

Zones	Communes	Taux 2022
1	Pierrelatte	8.96%
2	St Paul 3 Châteaux	7.50%
3	Donzère	8.94%
4	Les Granges Gontardes	9.56%
	La Baume de Transit	9.56%
	Bouchet	9.56%
	Rochegeude	9.56%
	St Restitut	9.56%
	Tulette	9.56%
	Malataverne	9.56%
	La Garde Adhémar	9.56%
	Suze la Rousse	9.56%
5	Clansayes	8.50%
	Solérieux	8.50%

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE FIXER** les taux de TEOM pour l'année 2022 comme défini dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :



- **FIXE** les taux de TEOM pour l'année 2022 comme défini dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 235 CC DROME SUD PROVENCE

Bases exonérées sur délibération : 192 613
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 53 904 632
 Bases prévisionnelles d'imposition : 55 966 313

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 =====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
04 MALATAVERNE + 8 COMMUNES	17 014 520	9,56%	1 626 538,21
05 CLANSAYES + 2 COMMUNES	1 172 203	8,50%	99 637,25

A VALENCE, le 15 mars 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

MARIE-HELENE HEROU-DESBILLES

A , le

Le Préfet,

A Piencetto, le 13/04/2022

Le Président,




COMMUNAUTE DE COMMUNES : 235 CC DROME SUD PROVENCE

1259 TEOM - I

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
116 DONZERE	03	P	6 458 607	8,94%	577 355,46
235 PIERRELATTE	01	P	19 520 144	8,96%	1 745 004,90
324 ST PAUL TROIS CHATEAUX	02	P	11 800 839	7,50%	885 062,92

A VALENCE, le 15 mars 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
MARIE-HELENE HEROU-DESBILLLES

A , le

A Pierrelatte, le 13/04/2022

Le Préfet,

Le Président,



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 235 CC DROME SUD PROVENCE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
04 MALATAVERNE + 8 COMMUNES	033 LA BAUME DE TRANSIT	P	1 050 425
	054 BOUCHET	P	1 419 865
	138 LA GARDE ADHEMAR	P	1 885 252
	145 LES GRANGES GONTARDES	P	736 032
	169 MALATAVERNE	P	2 585 928
	275 ROCHEGUDE	P	2 066 206
	326 ST RESTITUT	P	2 040 359
	345 SUZE LA ROUSSE	P	2 880 277
05 CLANSAYES + 2 COMMUNES	357 TULETTE	P	2 350 176
	093 CLANSAYES	P	726 530
	342 SOLERIEUX	P	445 673

CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sair
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-45

Compétence communautaire : FINANCES

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu l'article L2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

Vu les articles 1530 bis et 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Vu la loi NOTRe du 7 Août 2015 actant le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2018,

Vu la Conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Considérant que les EPCI peuvent, selon les dispositions du Code Général des Impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Considérant que les EPCI votent un produit attendu et non un taux.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DETERMINER** un produit de 460 000 euros pour l'exercice de la compétence GEMAPI en vue de financer l'exercice de cette compétence au titre de l'année 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DETERMINE** un produit de 460 000 euros pour l'exercice de la compétence GEMAPI en vue de financer l'exercice de cette compétence au titre de l'année 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**




CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, L
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malatavern
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sa
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-46

Compétence communautaire : **FINANCES**

OBJET : CONVENTION DE PARTAGE DE FISCALITE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 11 et 29 modifiée par les lois n°99-586 du 12 juillet 1999 et n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux accords de partage de fiscalité,

Vu la Commission Finances du 23 Février 2022,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Vu la délibération n°2022-07 portant convention cadre de gestion des ZAE 2022-2024,

Vu le projet de convention de partage de fiscalité économique,

Vu la Conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Considérant que la convention de partage de fiscalité prévoit :

Commune de Pierrelatte :

- 172 055.61 € reversée à la CCDSP dès notification de la présente délibération.
- 98 313€ reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Donzère :

- 32 000 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Saint Paul Trois Châteaux

- 15 844.27 € reversée à la CCDSP dès notification de la présente délibération.
- 26 642€ reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Malataverne :

- 12 220 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Rochegude :

- 1 937 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de St Restitut :

- 5 000 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Suze La Rousse :

- 5 200 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

Commune de Tulette :

- 2 993 € reversée à la CCDSP avant la fin de l'exercice budgétaire et au regard d'un état des dépenses d'entretien et de gestion des ZAE

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les montants de la convention de partage de fiscalité à intervenir avec chacune des communes concernées,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention à intervenir avec chaque commune concernée ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les montants de la convention de partage de fiscalité à intervenir avec chacune des communes concernées,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec chaque commune concernée ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transît, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sain
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-47

Compétence communautaire : **RESSOURCES HUMAINES**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A POURVOIR
DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET – CHARGE(E) DE
MISSION CYCLABLE**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant qu'en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération,

Considérant que le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, cette durée pouvant être renouvelée pour mener à bien le projet dans la limite de 6 années,

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi,

Considérant que la CCDSP est lauréate de l'appel à projet AVELO2 de l'ADEME pour l'élaboration de son schéma directeur cyclable intercommunal,

Considérant que les missions pour mener à bien ce projet sont :

- Elaborer le schéma directeur cyclable intercommunal en lien avec le cabinet mandaté pour accompagner la collectivité
- Sensibiliser et accompagner le développement de la mobilité cyclable
- Participer au réseau des lauréats AVELO2

Considérant que les tâches relèvent de la catégorie hiérarchique C ou B de la filière technique (profil aménagement du territoire, développement durable, ou étude STAPS ou BE cyclisme)

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE RECRUTER** un contrat de projet à temps non complet sur le grade d'adjoint technique ou de technicien territorial pour effectuer la mission d'élaboration du schéma directeur cyclable intercommunale d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17.5/35^{ème} pour une durée de 12 mois,
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du Budget Principal 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à la vacance de poste et au recrutement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **RECRUTE** un contrat de projet à temps non complet sur le grade d'adjoint technique ou de technicien territorial pour effectuer la mission d'élaboration du schéma directeur cyclable intercommunale d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17.5/35^{ème} pour une durée de 12 mois,
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du Budget Principal 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la vacance de poste et au recrutement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sair
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-48

Compétence communautaire : **RESSOURCES HUMAINES**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A POURVOIR
DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET - CHARGE(E) DE
MISSION MUTUALISATION**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **37**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant qu'en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération,

Considérant que le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, cette durée pouvant être renouvelée pour mener à bien le projet dans la limite de 6 années,

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi,

Considérant que, dans le cadre du projet de territoire de la CCDSP, il est nécessaire de recruter un chargé de mission pour une durée d'un an, afin d'accompagner le DGS et les élus sous l'angle de l'ingénierie de projet afin d'écrire le schéma de

mutualisation. Ce dernier devra permettre d'améliorer le service public offert aux usagers ainsi que de mieux organiser l'action publique sur le territoire de la CCDSF,

Considérant que les missions pour mener à bien ce projet sont :

- Réaliser un diagnostic et une évaluation du schéma de mutualisation actuel en associant l'ensemble des communes
- D'identifier des pistes et formes de coopération nouvelles
- De poursuivre et de coordonner la mise en œuvre du prochain schéma de mutualisation
- D'Assurer le suivi et l'évaluation du schéma ainsi que l'élaboration du rapport annuel et la préparation des différentes instances de décision afférentes,

Considérant que les tâches relèvent de la catégorie hiérarchique A ou B de la filière administrative,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE RECRUTER** un contrat de projet à temps complet sur le grade d'Attaché Territorial, ou Rédacteur principal 1ère classe, ou Rédacteur principal 2^{ème} classe, ou Rédacteur, pour effectuer la mission de poursuite du schéma de mutualisation d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème} pour une durée de 12 mois,
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du Budget Principal 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à la vacance de poste et au recrutement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (24)** des suffrages exprimés :

12 CONTRES :

Mesdames Véronique CANESTRARI, Christine FOROT, Nathalie SAGE, Marie Pierre MOUTON et son pouvoir de Monsieur Antonio LOPEZ
Messieurs Didier BESNIER, Patrice ESCOFFIER et son pouvoir de Madame Catherine MIGLIORI, Hervé MEDINA et son pouvoir de Monsieur Jean-Michel AVIAS, William AUGUSTE, Jean-Marie PUEL.

9 ABSTENTIONS :

Mesdames Peggy FISSIER, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Sylvie MOLINIÉ et son pouvoir de Monsieur Daniel VEILLY
Messieurs Jean-Luc PERILLON, François LAPLANCHE-SERVIGNE et Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO.

- **RECRUTE** un contrat de projet à temps complet sur le grade d'Attaché Territorial, ou Rédacteur principal 1ere classe, ou Rédacteur principal 2^{ème} classe, ou Rédacteur, pour effectuer la mission de poursuite du schéma de mutualisation d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème} pour une durée de 12 mois,
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du Budget Principal 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la vacance de poste et au recrutement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, L.
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malatavernes
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sai
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-49

Compétence communautaire : **RESSOURCES HUMAINES**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : MANAGER DU
TERRITOIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir des postes permettant le recrutement d'un manager du territoire au sein du Pôle Développement Economique,

Considérant qu'au regard des missions envisagées sur le poste, il est nécessaire de créer des postes (Emplois permanents à temps complets) dans le cadre d'emploi catégorie A et B de la filière administrative, les postes non utilisés seront fermés par délibération ultérieure :

- Attaché (A).
- Rédacteur Principal 1^{ère} classe (B)
- Rédacteur Principal 2^{ème} classe (B)
- Rédacteur (B)

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DECIDER** la création :
 - D'1 ETP Attaché Territorial
 - D'1 ETP Rédacteur Principal 1^{ère} classe
 - D'1 ETP Rédacteur Principal 2^{ème} classe
 - D'1 ETP Rédacteur

- **DE DIRE** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du Budget Principal 2022,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à la vacance de poste et au recrutement.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** la création :
 - D'1 ETP Attaché Territorial
 - D'1 ETP Rédacteur Principal 1^{ère} classe
 - D'1 ETP Rédacteur Principal 2^{ème} classe
 - D'1 ETP Rédacteur



- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du Budget Principal 2022,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la vacance de poste et au recrutement.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**

CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-50

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**OBJET : ADOPTION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPPEMENT
ECONOMIQUE DE LA CCDSP ET DU PLAN D' ACTIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-16-1,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière développement économique,

Vu le travail de la commission développement économique réunie à de nombreuses reprises entre 2019 et 2021,

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 8 mars 2022,

Vu la synthèse de la stratégie de développement économique ci-jointe annexée,

Vu le projet de plan d'actions pluriannuel de développement économique ci-joint annexé,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a souhaité se doter d'une stratégie de développement économique afin de partager une vision prospective basée sur les atouts du territoire, les évolutions envisagées et le niveau d'ambition souhaité sur l'ensemble des secteurs du développement économique,

Considérant que pour cette démarche, menée entre 2019 et 2021, la CCDSPP a mis en œuvre une approche de concertation et s'est faite accompagnée par des cabinets spécialisés, afin de :

- Dresser un diagnostic partagé,
- Définir des orientations stratégiques,
- Elaborer un plan d'actions opérationnel,

Considérant que les orientations stratégiques issues de ce travail sont :

1. Diversifier les opportunités économiques de la filière énergétique
2. Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales
3. Conforter le tissu commercial de proximité
4. Maîtriser l'offre d'accueil des entreprises
5. Inscrire l'action de la CCDSP dans un cadre partenarial renforcé,

Considérant que de cette stratégie a découlé un plan d'actions qui interviendra en complémentarité des mesures mises en œuvre par les partenaires,

Considérant que la CCDSP doit approuver les orientations stratégiques et le plan d'actions pluriannuel afin de pouvoir mettre en œuvre la stratégie et les actions qui en découlent.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la stratégie de développement économique et le plan d'actions pluriannuel qui en découle,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits correspondants aux budgets des années à venir,
- **DE SOLICITER** les participations financières des partenaires identifiés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la stratégie de développement économique et le plan d'actions pluriannuel qui en découle,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants aux budgets des années à venir,
- **SOLICITE** les participations financières des partenaires identifiés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**




CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémard, Les Granges Gontardes, Malafaverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sai
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-51

Compétence communautaire : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

OBJET : ADHESION A AUVERGNE RHONE ALPES ENTREPRISES

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Alain GALLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-16-1,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière développement économique,

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 8 mars 2022,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a souhaité se doter d'une stratégie de développement économique afin de partager une vision prospective basée sur les atouts du territoire, les évolutions envisagées et le niveau d'ambition souhaité sur l'ensemble des secteurs du développement économique,

Considérant que les orientations stratégiques issues de ce travail sont :

1. Diversifier les opportunités économiques de la filière énergétique
2. Renforcer le poids économique des autres filières et activités locales
3. Conforter le tissu commercial de proximité
4. Maîtriser l'offre d'accueil des entreprises
5. Inscrire l'action de la CCDSPP dans un cadre partenarial renforcé,

Considérant que de cette stratégie a découlé un plan d'actions qui interviendra en complémentarité des mesures mises en œuvre par les partenaires,

Considérant que l'association Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est le bras armé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui est elle-même chef de file de la compétence économique,

Considérant qu'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est un partenaire incontournable qui est entièrement consacrée à la croissance des entreprises industrielles et de service à l'industrie. Cette agence régionale oriente et

accompagne les entreprises industrielles et de services à l'industrie à toutes les étapes de leur développement : investissement, formation et emploi, innovation, export, accès aux financements et projets européens,

Considérant qu'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a également pour mission de promouvoir la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'international et de valoriser ses multiples atouts pour attirer de nouvelles entreprises,

Considérant qu'adhérer à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises permettrait à la CCDSP de :

- Accéder à de nombreux services, outils et informations,
- Profiter d'un accompagnement privilégié de proximité, grâce à des antennes départementales,
- Bénéficier d'une mise en réseau avec des entreprises et des institutionnels du développement économique,
- Bénéficier de la prospection à l'international réalisée par l'Agence,
- Se faire accompagner en matière d'aide à l'installation de nouvelles entreprises,

Considérant que le montant de l'adhésion connu au titre de l'année 2022 pour les Communautés de Communes est de 100 €.

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'adhésion à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises,
- **DE S'ENGAGER A** inscrire les crédits correspondants aux budgets des années à venir,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'adhésion à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises,
- **S'ENGAGE A** inscrire les crédits correspondants aux budgets des années à venir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sai
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-52

Compétence communautaire : **TOURISME**

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE
SERVICES POUR LA GESTION DU LOCAL DE L'OTI SUR LA
COMMUNE DE LA GARDE ADHEMAR**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-16-1,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière de promotion touristique,

Vu la délibération 2021-104 approuvant la convention de prestations de service pour la gestion d'un local situé à La Garde-Adhémar,

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 8 mars 2022,

Vu le projet d'avenant à la convention de prestations de service pour la gestion d'un local situé à La Garde-Adhémar ci-joint annexé,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que, suite au transfert le 1er janvier 2017 de la compétence relative à la promotion du tourisme, les bureaux d'information touristique situés sur les communes du territoire ont été mis à disposition à la communauté de communes,

Dans le cadre de la mise à disposition du local par la commune de La Garde-Adhémar à la communauté de communes Drôme Sud Provence, une convention de prestations de services a été approuvée pour la gestion du local.

Dans l'intérêt de la bonne gestion et organisation des services, il est proposé un avenant à la convention de prestations de service prévue jusqu'au 31 décembre 2024, entre la CCDSP et la commune de La Garde-Adhémar pour préciser les modalités de remboursement. Au vu de la configuration du local au sein d'un bâtiment plus grand qui ne dispose pas de compteur ou de sous-compteur propre d'électricité et d'eau, l'avenant vient préciser la prise en charge de ces dépenses. En plus des prestations de services effectuées par les services techniques communaux, le remboursement par la communauté de communes s'effectuera en fin d'année sur la base d'un tableau élaboré par la commune portant sur l'ensemble des prestations techniques réalisées

par la commune au cours de l'année écoulée et des frais d'électricité et d'eau engendrés par l'occupation du local,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de La Garde-Adhémar,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de La Garde-Adhémar,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

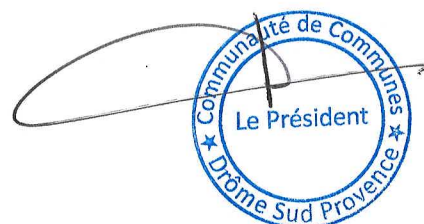
- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de La Garde-Adhémar,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de La Garde-Adhémar,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-53

Compétence communautaire : **TOURISME**

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE
SERVICES POUR LA GESTION DU LOCAL DE L'OTI SUR LA
COMMUNE DE SUZE LA ROUSSE**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-16-1;

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière de promotion touristique,

Vu la délibération 2021-70 approuvant la convention de prestations de service pour la gestion d'un local situé à Suze-La-Rousse,

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 8 mars 2022,

Vu le projet d'avenant à la convention de prestations de service pour la gestion d'un local situé à Suze-La-Rousse ci-joint annexé,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que, suite au transfert le 1er janvier 2017 de la compétence relative à la promotion du tourisme, les bureaux d'information touristique situés sur les communes du territoire ont été mis à disposition à la communauté de communes.

Dans le cadre de la mise à disposition du local par la commune de Suze-La-Rousse à la communauté de communes Drôme Sud Provence, une convention de prestations de services a été approuvée pour la gestion du local,

Dans l'intérêt de la bonne gestion et organisation des services, il est proposé un avenant à la convention de prestations de service prévue jusqu'au 31 décembre 2024, entre la CCDSPP et la commune de Suze-La-Rousse pour préciser les modalités de remboursement. Au vu de la configuration du local au sein d'un bâtiment plus grand qui dispose d'un compteur propre d'électricité et d'eau, l'avenant vient préciser les modalités de prise en charge de ces dépenses. En plus des prestations de services effectuées par les services techniques communaux, le remboursement par la communauté de communes s'effectuera en fin d'année sur la base d'un tableau élaboré par la commune portant sur l'ensemble des prestations techniques réalisées par la commune au cours de l'année écoulée et des frais d'électricité et d'eau engendrés par l'occupation du local,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de SUZE LA ROUSSE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de SUZE LA ROUSSE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de SUZE LA ROUSSE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de SUZE LA ROUSSE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**




CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sain
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-54

Compétence communautaire : **TOURISME**

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA
GESTION DU LOCAL DE L'OTI SUR LA COMMUNE DE PIERRELATTE**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-16-1;

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière de promotion touristique,

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 27 janvier 2022,

Vu le projet de convention de prestations de service pour la gestion d'un local situé à Pierrelatte ci-joint annexé,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que, suite au transfert le 1er janvier 2017 de la compétence relative à la promotion du tourisme, les bureaux d'information touristique situés sur les communes du territoire ont été mis à disposition à la communauté de communes,

La communauté de communes Drôme Sud Provence ne disposant pas de service technique, les interventions courantes de gestion et d'entretien des bâtiments ne peuvent être effectuées par les services intercommunaux,

Dans l'intérêt de la bonne gestion et organisation des services et de la rationalisation des moyens, il est proposé la signature d'une convention de prestations de service jusqu'au 31 décembre 2024, entre la CCDSP et la commune de Pierrelatte afin que les services techniques communaux interviennent sur les opérations de gestion courante (entretien technique, entretien ménager, opérations d'urgence) et sur certains travaux (conseil, établissement de devis, suivi des travaux). Le remboursement par la communauté de communes s'effectuera en fin d'année sur la base d'un tableau élaboré par la commune portant sur l'ensemble des prestations techniques réalisées par la commune au cours de l'année écoulée,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de PIERRELATTE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de PIERRELATTE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de PIERRELATTE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de PIERRELATTE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet. Clansayes. Donzère. La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux. Suze la Rousse. Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-55

Compétence communautaire : **TOURISME**

**OBJET : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA
GESTION DU LOCAL DE L'OTI SUR LA COMMUNE DE SAINT PAUL
TROIS CHATEAUX**

**L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment
convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle
du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-
Michel CATELINOIS.**

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **37**

Suffrages exprimés : **45**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE,
Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie
FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès
MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura
ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric
CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis
GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-
SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-
Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER,
Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-16-1,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière de promotion touristique,

Vu l'avis de la commission développement économique en date du 27 janvier 2022,

Vu le projet de convention de prestations de service pour la gestion d'un local situé à Saint Paul Trois Châteaux ci-joint annexé,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que, suite au transfert le 1er janvier 2017 de la compétence relative à la promotion du tourisme, les bureaux d'information touristique situés sur les communes du territoire ont été mis à disposition à la communauté de communes,

La communauté de communes Drôme Sud Provence ne disposant pas de service technique, les interventions courantes de gestion et d'entretien des bâtiments ne peuvent être effectuées par les services intercommunaux,

Dans l'intérêt de la bonne gestion et organisation des services et de la rationalisation des moyens, il est proposé la signature d'une convention de prestations de service jusqu'au 31 décembre 2024, entre la CCDSP et la commune de Saint Paul Trois Châteaux afin que les services techniques communaux interviennent sur les opérations de gestion courante (entretien technique, entretien ménager, opérations d'urgence) et sur certains travaux (conseil, établissement de devis, suivi des travaux). Le remboursement par la communauté de communes s'effectuera en fin d'année sur la base d'un tableau élaboré par la commune portant sur l'ensemble des prestations techniques réalisées par la commune au cours de l'année écoulée,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de SAINT PAUL TROIS CHATEAUX,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**






3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-56

Compétence communautaire : **TOURISME**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'OFFICE DE
TOURISME INTERCOMMUNAL**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Drôme Sud Provence et notamment sa compétence en matière de promotion touristique,

Vu la délibération du 15 mars 2017 relative à l'adhésion à l'Office de tourisme Intercommunal,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal signés en date du 7 juin 2016,

Vu la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que suite à la démission de Mme Eloïse MANSER de son poste de conseillère communautaire, il convient de désigner un nouvel élu pour siéger parmi les représentants de la communauté de communes Drôme Sud Provence au sein des instances des partenaires,

Considérant que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence dispose de 9 représentants de droit au sein du conseil d'administration de l'association Office de Tourisme Drôme Sud Provence,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE DESIGNER** comme délégués de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence :

Représentants OTI :

- Alain GALLU
- Véronique ALLIEZ
- Guy FAYOLLE
- Christine FOROT
- Maryannick GARIN
- Patrice ESCOFFIER
- Malika YAHIAOUI
- François LAPLANCHE SERVIGNE
- Sylvie MOLINIE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DESIGNE** comme délégués de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence :

Représentants OTI :

- Alain GALLU
- Véronique ALLIEZ
- Guy FAYOLLE
- Christine FOROT
- Maryannick GARIN
- Patrice ESCOFFIER
- Malika YAHIAOUI
- François LAPLANCHE SERVIGNE
- Sylvie MOLINIE

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme Sud Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-57

Compétence communautaire : **VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**OBJET : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : NON
EXONERATION LIEE AU NON FONCTIONNEMENT DU SERVICE
D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Hélène MOULY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 4 du III de l'article 1521 du CGI,

Vu l'avis de la conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) permet d'assurer le financement du service d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant qu'elle n'a pas le caractère d'une redevance pour service rendu, ses exonérations sont celles prévues par la loi,

Ainsi, outre l'exonération de plein droit de la TEOM, aux termes du II de l'article 1521 du Code Général des Impôts (CGI), sont également exonérés de la taxe, en application du 4 du III de l'article 1521 du CGI, et sauf délibération contraire des communes ou des organes délibérants de leurs groupements, les locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures. Il est précisé que la distance à retenir, pour apprécier si une propriété doit ou non être regardée comme desservie par le service d'enlèvement des ordures ménagères, est celle qui existe entre le point de passage le plus proche du véhicule de service et l'entrée de la propriété,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la généralisation de non exonération pour l'ensemble des locaux situés sur le territoire de Drôme Sud Provence,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la généralisation de non exonération pour l'ensemble des locaux situés sur le territoire de Drôme Sud Provence,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochevade, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-58

Compétence communautaire : **VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**OBJET : ADOPTION DE TARIFS POUR LA VENTE DE COMPOSTEURS
INDIVIDUELS**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Étaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Étaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Hélène MOULY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Déchets Ménagers en date du 08 février 2022,

Vu l'avis de la Conférence des Maires en date du 06 Avril 2022,

Considérant que le compostage individuel est une pratique préservant l'environnement qui consiste à faire valoriser directement par les particuliers la part organique de leurs déchets (reste de cuisine et de repas ainsi que déchets de jardin),

Considérant qu'une enveloppe de 20 000 € est dédiée à cette opération au sein du Budget Annexe Déchets Ménagers pour l'année 2022,

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **DE FIXER** le tarif des composteurs individuels à 30 €,
- **DE DIRE** qu'une régie sera constituée par délibération lors du prochain conseil communautaire.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **FIXE** le tarif des composteurs individuels à 30 €,
- **DIT** qu'une régie sera constituée par délibération lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



CCDSP

Communauté de communes
Drôme *Sud* Provence

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :

Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération N° 2022-59

Compétence communautaire : GEMAPI

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2022 – DEPARTEMENT DE LA
DROME POUR SUIVI ET TRAVAUX DU PROGRAMME D'ENTRETIEN
DE LA VEGETATION SUR LES AFFLUENTS ROUBINE ECHARAVELLES
ET LAUZON**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 7 avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 37

Suffrages exprimés : 45

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI.

Messieurs : William AUGUSTE, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO.

Etaient représentés :

Monsieur Jean-Michel AVIAS donne procuration à Monsieur Hervé MEDINA
Monsieur Guillaume DEPIERRE donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

Madame Patricia MASSAUDET SOJKA donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL

Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Patrice ESCOFFIER

Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Madame Sylvie MOLINIÉ

Absents :

Mesdames : Sandrine BARAKEL, Béatrice MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

Secrétaire de séance : Véronique CROS

EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES

Rapporteur : Maryannick GARIN

Vu l'article L. 5214-16 CGCT,

Vu l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,

Vu l'avis de la Conférence des Maires du 06 Avril 2022,

Considérant que la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence depuis le 1er janvier 2018,

Les cours d'eau Echaravelles, Lauzon et Roubine sont gérés directement par la Communauté de communes qui fait appel à un chantier d'insertion et à une entreprise privée pour réaliser les travaux d'entretien de la végétation prévus dans le plan pluriannuel d'entretien (PPE) du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) correspondant,

Suite à l'enquête publique pour renouvellement du dossier de DIG qui s'est déroulée au dernier semestre 2021, la CCDSP a été notifiée de l'arrêté Préfectoral correspondant en date du 17 mars 2022.

Ces travaux d'entretien de la végétation, suivi par le technicien GEMAPI de la CCDSP peuvent être soutenus financièrement par le Conseil Départemental de la Drôme au regard de son règlement de rivières qui applique un taux de base (TB) de 25% pour les EPCI ayant mis en place la taxe GEMAPI. Ce (TB) peut être majoré par un taux complémentaire (TC) jusqu'à +30% (équivalent à 6 points) et ce en tenant compte des disparités territoriales du Département,

Aussi, en fonction des critères du Département de la Drôme, le taux de subvention (TB+TC) pourrait donc être porté jusqu'à 55% maximum du montant Hors Taxes (HT) de l'opération,

Comme l'attribution du nombre de points (entre 0 et 6) n'est pas connu, le plan de financement 2022 d'entretien du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles est encadré (%min-%maxi) comme suit :

	Chantier d'insertion	Entreprise privée
	54 908,00 €	20 000,00 €
Montant travaux (HT)	74 908,00 €	
Montant de subvention minimum avec (TB+TC) à hauteur de 25% (si TC=0% car 0 points)	18 727,00 €	
Montant de subvention maximum avec (TB+TC) à hauteur de 55% (si TC=30% car 6 points)	41 199,40 €	

PROPOSITION du PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel 2022 pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien de la végétation sur les cours d'eau du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles,
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter le taux maximum d'aide auprès du Conseil Départemental de la Drôme et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2022 pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien de la végétation sur les cours d'eau du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles,
- **AUTORISE** le Président à solliciter le taux maximum d'aide auprès du Conseil Départemental de la Drôme et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**

